

Communiqué de presse

ARCEP

Le président de la République nomme François Lions au collège de l'Arcep

1^{er} mars 2019



Le président de la République a nommé, le 28 février 2019, François Lions membre du collège de l'Arcep.

François Lions était jusqu'à présent directeur général adjoint et directeur « Courrier, Colis et Broadcast » au sein de l'Autorité.

Diplômé de l'École polytechnique, François Lions est ingénieur général des mines. Il a commencé sa carrière à France Télécom où il a occupé des postes techniques, commerciaux et de management, dans les domaines des réseaux spécialisés, des systèmes d'informations réseau et de gestion du trafic et, enfin, en Région.

En 1992, il rejoint la DRG (Direction de la Réglementation Générale), puis la DGPT (Direction générale des postes et télécommunications) où il participe à la préparation de la libéralisation du secteur des télécommunications ; il conçoit et met notamment en oeuvre les premiers dispositifs de contrôle tarifaire et comptable.

François Lions a rejoint l'Arcep à sa création, en janvier 1997, où il a dirigé le service économie et concurrence puis le service économie et prospective jusqu'en 2004. En 2005, François Lions est nommé directeur général adjoint. Il a pris également en charge la direction des activités postales en 2011.

François Lions succède à Philippe Distler dont le mandat de membre du collège de l'Arcep est arrivé à son terme. L'Arcep salue sa contribution majeure aux travaux de l'Autorité. Philippe Distler a participé à la création de l'Arcep en 1997 et y a joué un rôle important depuis lors.

Le collège de l'Arcep comprend sept membres : Sébastien Soriano (président), Serge Abiteboul, Joëlle Cottenye, Emmanuel Gabla, Monique Liebert-Champagne, Martine Lombard et François Lions. Trois d'entre eux, parmi lesquels son président, sont désignés par le Président de la République. Les quatre autres sont respectivement désignés par le président de l'Assemblée Nationale et le président du Sénat. Nommés pour une durée de six ans, les membres du collège de l'Arcep sont irrévocables et non renouvelables

Documents associés :

[Décret publié au Journal officiel](#)






[En savoir plus sur le collège de l'Arcep](#)

A propos de l'Arcep - L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Contact presse

Jean-François Hernandez
hernandez@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 70 33

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 @ARCEP  Facebook
 LinkedIn  Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion